



**Dispositif de reconnaissance**

**Projet Alimentaire Territorial de la  
Communauté d'Agglomération Limoges  
Métropole**

**Présentation du projet**

**Novembre 2018**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

Pôle Economique

Direction du Développement Economique

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 LIMOGES CEDEX

ELIGIBILITE DU DOSSIER	1
PRESENTATION RESUMEE DU PROJET	2
1. Description du projet	2
1.1. Contexte de l'action	2
Présentation des enjeux territoriaux à l'origine du projet	2
Périmètre géographique et cibles du projet	3
1.2. Contenu du projet	3
3 axes structurants	3
Principales actions prévues	4
1.3. Etapes du projet	4
Calendrier de mise en œuvre : grandes étapes 2017 à 2019	4
Etat d'avancement du projet	5
1.4. Partenaires impliqués	5
Rôles des partenaires	5
Modalités de formalisation des engagements autour du projet	6
1.5. Articulation avec les autres projets de territoire	6
2 Éléments relatifs au pilotage du projet	7
2.1. Organisation de la gouvernance	7
2.2. Moyens de pilotage (objectifs chiffrés, moyens financiers et humains adéquats) et d'animation	7
Objectifs chiffrés du projet	7
Ressources humaines	7
Ressources techniques	8
Ressources financières	8
2.3. Communication et valorisation du projet (outils, livrables potentiels, etc.)	8
3 Evaluation des résultats du projet	9
4 Critères de reconnaissance	10
ANNEXES	
Annexe 1 Localisation du projet	
Annexe 2 Marchés contractés avec les partenaires	
Annexe 3 Charte de partenariat	
Annexe 4 Charte des communes engagées	
Annexe 5 Fiches actions	
Annexe 6 Critères de reconnaissance	
Annexe 7. Budget PAT LM	

## ELIGIBILITE DU DOSSIER

A l'échelle du Limousin et de la Haute-Vienne, Limoges Métropole et ses partenaires ont constaté à la fois un important déficit de production maraîchère et une demande croissante des consommateurs. C'est pourquoi, dès 2014, Limoges Métropole s'est engagée dans un projet de renforcement de la ceinture maraîchère péri-urbaine et d'accompagnement des producteurs locaux dans le développement de débouchés locaux, prioritairement en restauration collective.

En 2017, Limoges Métropole et ses partenaires ont souhaité co-élaborer une stratégie visant à répondre à deux enjeux :

1/ développer l'économie locale en permettant la pérennisation et le renouvellement des producteurs, des transformateurs et des fournisseurs locaux

2/ satisfaire la demande des consommateurs en matière de qualité de produits (notamment issus de l'agriculture biologique), de réduction des transports et de pérennisation d'emplois locaux, en favorisant l'accès aux circuits courts locaux. Est dit « local », une matière première ou un produit transformé issu de matières premières produites sur le département de la Haute-Vienne et un des départements limitrophes.

Le Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole (PAT LM), est un projet issu du partenariat de la communauté d'agglomération Limoges Métropole avec des organismes du domaine agricole, du domaine du commerce et de l'artisanat et du domaine social, qu'ils soient sous forme consulaire, associative et universitaire.

C'est un projet d'intérêt général car il a pour objectif de soutenir le développement économique et social du territoire ainsi que le cadre de vie des citoyens qui l'habitent. Il répond aux enjeux soutenu par le PNA et le PRAD.

En effet, ce projet participe à :

- plus de justice sociale, en proposant un accès pour tous à une alimentation de qualité dans le cadre de la mise en place de jardins coopératifs pour les habitants des quartiers prioritaires et en proposant une alimentation locale de qualité pour tous les enfants dans la restauration collective scolaire,
- l'éducation alimentaire de la jeunesse dont la lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie : en formant et sensibilisant les enfants et le personnel des restaurants scolaires,
- l'ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine alimentaire en développant les circuits courts et de proximité, en particulier en agriculture biologique. Tout d'abord, le PAT participe à l'installation et à la pérennisation des producteurs maraîchers, en proposant un espace test agricole en maraîchage biologique et en stockant des terrains pour de futures installations. Ensuite, le PAT, cherche à faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, de saison, et/ou label agriculture biologique (AB), en proposant des formations ainsi qu'un accompagnement des restaurants scolaires et des producteurs ou apprenants en formation, volontaires pour établir des liens de confiance et des liens commerciaux entre l'amont et l'aval de la filière. De plus, le PAT cherche à développer l'approvisionnement en produits locaux de « toutes les assiettes », dans les foyers tout comme dans les restaurants, avec des actions de communications, de sensibilisation et d'animation pour ces débouchés.

L'ensemble des actions du PAT LM vise à développer l'emploi, à structurer les filières alimentaires locales, à développer et pérenniser l'installation de producteurs en agriculture biologique, à préserver du foncier agricole et ainsi le cadre de vie du territoire, paysager et environnemental.

# PRESENTATION RESUMEE DU PROJET

## 1. Description du projet

### 1.1. Contexte de l'action

#### Présentation des enjeux territoriaux à l'origine du projet

En 2014, la Chambre d'Agriculture 87 a réalisé une étude, présentant les grandes caractéristiques de l'activité maraîchère sur le territoire de Limoges Métropole : nombre de maraîchers installés et ancienneté, pyramides des âges des exploitants, typologie des porteurs de projet, difficultés liées à l'installation, viabilité économique des exploitations, principaux débouchés commerciaux...

Les principaux enseignements sont les suivants : le territoire présente un lourd déficit de production en comparaison de la demande du territoire, un accès difficile à un foncier « de qualité », des porteurs de projet souvent hors cadre familial et très majoritairement sans expérience professionnelle liée au maraîchage, ayant des modes de commercialisation très diversifiés et des difficultés à tirer un revenu « satisfaisant » (en rapport aux heures de travail) ; certains débouchés comme la restauration hors domicile sont sous exploités, et on note l'absence de structuration collective des producteurs maraîchers.

Pour compléter ces premiers éléments de diagnostic territorial, plusieurs autres études ont été réalisées entre 2016 et 2017 pour mieux appréhender le territoire et ses enjeux sur la filière alimentaire de proximité :

- une cartographie des acteurs du territoire concernant les filières alimentaires locale : rencontre des principaux représentant des acteurs du territoire (amont et aval), pour partager les constats de l'étude de la Chambre d'agriculture et discuter sur les manques et les besoins du territoire pour structurer les filières alimentaires courtes. Les études suivantes ont été initiées suite à ces rencontres.
- une enquête réalisée par l'Université de Limoges, sur les habitudes de consommation notamment en produits locaux, des habitants de Limoges Métropole. Il en ressort une forte motivation à plus d'achat de produits locaux mais des freins tels qu'un manque d'information sur les lieux d'achat et des lacunes en matière de sensibilisation et un besoin en matière de production autonome (jardin, cours de jardinage ou d'élevage...).
- une enquête sur les producteurs du Département et les circuits courts réalisée par la Chambre d'agriculture, dont il ressort des besoins en terme de formations pour certains débouchés notamment en semi-gros, et d'informations sur ces débouchés, ainsi que des besoins d'outils de transformations.
- une enquête sur les GMS de Limoges Métropole dont il ressort un nombre important de démarches favorisant la vente de produits locaux mais une demande forte pour plus de produits maraîchers.
- une enquête sur les restaurants privés réalisé par la CCI 87, dont il ressort que peu de besoin globalement car peu ont répondu mais les répondants souhaitent plus de produits locaux notamment maraîchers avec une mise en relation plus forte.
- une enquête sous forme de diagnostics dans les restaurants scolaires de Limoges Métropole, dont il ressort une demande croissante de produits locaux mais des freins souvent liés à la méconnaissance des producteurs

et de leur fonctionnement, un manque de planification et de formation sur les solutions pour introduire plus de produits locaux en maîtrisant son budget et en respectant les marchés publics.

Une étude plus large sur l'agriculture dans son ensemble est en cours de réalisation pour approfondir la connaissance de l'ensemble des productions du territoire.

Ces différentes études ont démontré largement qu'il existe un important déficit de production maraîchère, avec une filière maraîchère particulièrement fragile et en parallèle, une demande croissante des consommateurs en produits locaux (toutes catégories d'aliments), notamment en restauration collective, jusqu'à présent peu satisfaits au niveau local, du fait du nombre réduit de maraîchers disposant de moyens de production adaptés à ces gros volumes.

Ainsi, les deux enjeux majeurs partagés par les partenaires du territoire sont :

- 1/ développer l'économie locale en permettant la pérennisation et le renouvellement des producteurs, des transformateurs et des fournisseurs locaux
- 2/ satisfaire la demande des consommateurs en matière de qualité de produits (notamment issus de l'agriculture biologique), de réduction des transports et de pérennisation d'emplois locaux, en favorisant l'accès aux circuits courts locaux.

Dans le projet, est dit « local », une matière première ou un produit transformé issu de matières premières produites sur le département de la Haute-Vienne et un des départements limitrophes.

Pour répondre, Limoges Métropole et plusieurs organismes locaux, ont décidé d'élaborer un plan d'action local : le Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole

### Périmètre géographique et cibles du projet

Le projet est développé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole qui regroupe 20 communes. La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé depuis le 1er janvier 2003. Il regroupe 20 communes et rassemble plus de 208 000 habitants, soit plus de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Sa densité est de 411 habitants par km<sup>2</sup>. Cela en fait le 3ème pôle urbain du Grand Sud-Ouest (annexe 1 : localisation du projet)

Les cibles sont :

- les porteurs de projet en maraîchage ainsi que les maraîchers et autres producteurs déjà présents sur le département,
- les habitants des quartiers prioritaires de Limoges,
- les habitants, la restauration collective et les commerçants du territoire communautaire.

## 1.2. Contenu du projet

### 3 axes structurants

Limoges Métropole a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) suite au constat de la fragilité de la filière maraîchère (création et reprise d'activités, débouchés) sur son territoire et à la demande croissante en produits locaux sur son territoire.

Le projet comprend trois axes de travail dont deux sont spécifiquement dédiés au développement des productions maraichères locales et un plus global dédié à l'ensemble des produits locaux et à leur développement dans les filières alimentaires de proximité (cantines, restaurants, commerces...) :

- Axe 1 : Professionnaliser des porteurs de projets et créer du lien social autour du maraîchage en créant un pôle d'activités. Celui-ci sera composé d'un espace test maraîchage bio ouvrant officiellement en fonction le 1er mars 2019, d'un jardin coopératif associatif (en fonction en automne 2018) et d'aménagements et d'outils à mutualiser avec les producteurs déjà en place sur le territoire.

- Axe 2 : Pérenniser et développer les terres maraichères en facilitant l'installation des porteurs de projets via la mise en place d'une veille foncière (en fonction depuis mai 2018) et d'une stratégie de stockage foncier. Objectif : conserver les porteurs de projet en test sur le territoire.

- Axe 3 : Structurer les filières alimentaires de circuits-courts de proximité pour proposer plus de produits locaux (toutes catégories d'aliments) dans toutes les assiettes. Des actions ciblées par filière sont proposées (formations, outillage, communication ...). Filière prioritaire : la restauration scolaire. Autres filières : restauration à domicile, restauration publique, restauration privée. Objectif : pérenniser les producteurs en place et les porteurs de projet qui s'installe en facilitant les débouchés peu pourvus à ce jour.

### Principales actions prévues

A- Professionnaliser, ancrer dans le territoire et créer du lien social autour du maraîchage en réalisant un pôle d'activités dédié au maraîchage : Création du pôle maraîchage

N°A.1 Aménagement du pôle maraîchage

N°A.2 Mise en place d'un dispositif d'espace test en maraîchage biologique : Pous&bio

N°A.3 Mise en place Fonctionnement du Jardin coopératif

B- Pérenniser et Développer les terres maraichères : soutenir l'installation de maraîchers et de jardins coopératifs

N°B.1 Veille et expertise foncière communale et stockage foncier

N°B.2 Démarches « cession / reprise » actives

N°B.3 Mise en place d'autres jardins coopératifs

C- Structurer la filière circuits-courts de proximité pour développer les produits locaux dans toutes les assiettes

N°C.1 Etudes filières et débouchés : diagnostic tissu économique agricole, étude technico économique outil de transformation...

N°C.2 Actions pour la filière restauration collective scolaire (formation, rencontre, animations...)

N°C.3 Actions pour la filière restauration à domicile / publics en difficultés sociales (quartiers prioritaires) : animation jardins coopératifs, formations...

N°C.4 Actions pour la filière restauration à domicile / tout public : communication

N°C.5 Actions pour la filière restauration privée : (formation, rencontre, animations...)

D- Communication générale

### 1.3. Etapes du projet

Calendrier de mise en œuvre : grandes étapes 2017 à 2019

2016 Préparation du projet : mai 2017 lancement du projet :

Axe 1 : en 2017 aménagement d'un site de 15 ha pour le pôle d'activité sont 9ha pour l'espace test et 1ha pour un jardin coopératif. Ouverture de l'espace test mars 2019.

Axe 2 : veille foncière au fil de l'eau depuis 2017. Plus actif au fil de l'eau en 2018.

Axe 3 : plusieurs actions : études, formation, rencontres depuis 2017. Actions au fil de l'eau pour objectif d'introduction de produits locaux en restaurant scolaire dès l'année scolaire 2018 - 2019.

### Etat d'avancement du projet

Le projet en est à son démarrage. L'objectif du projet est que chaque axe doit être mené conjointement pour une bonne avancée de chacun.

Axe 1 : La création du pôle maraîchage est en cours. L'espace test est en cours de finalisation avec des travaux de terrassement, d'installation de serre, d'un système d'irrigation, de bungalow et de containers et l'achat de matériels de culture. Le recrutement a été lancé en juillet pour une sélection en octobre et une mise en culture en mars 2019. Le jardin coopératif entrera en culture à l'automne 2018.

Axe 2 : La veille foncière a permis de visiter de nombreux sites mais aucun n'a pas toutes les qualités requises pour une activité maraîchère. Une convention de stockage avec la SAFER est en cours pour les futurs terrains qui seraient trouvés.

Axe 3 : Les actions de structuration des filières initiées ont certainement permis de sensibiliser la population. Tout d'abord le grand public, avec la réalisation d'une enquête sur les habitudes de consommations en produits locaux à laquelle 636 personnes ont répondu. Suite à cette enquête, un important travail de communication est en cours d'élaboration (carte interactive de localisation des points de vente de produits locaux, vidéos de sensibilisation, manifestation grand public...).

Concernant les restaurants scolaires, une charte des communes engagées a été signée par la plupart des communes du territoire. Celles-ci s'engagent à inscrire leurs responsables de cantine à des rencontres avec des producteurs, à suivre des formations pour faciliter l'introduction de produits locaux, à introduire certaines gammes de produits locaux. Plusieurs actions ont déjà été menées et cela a certainement sensibilisé les premiers responsables de cantines et les élus. Le bilan des pourcentages d'introduction dans les communes engagées, sera fait à la fin de l'année 2018 pour voir si les objectifs atteints, correspondent aux engagements chiffrés de la commune.

En parallèle, un travail d'animation auprès des restaurateurs privés est réalisé pour dynamiser le réseau des "Inévitables" : réseau des restaurateurs s'engageant dans l'utilisation d'un certain nombre de produits locaux Limousin.

## 1.4. Partenaires impliqués

### Rôles des partenaires

L'élaboration et la mise en œuvre du PAT nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière agricole autour du projet. L'innovation prend ici un sens organisationnel. La conduite de ce projet de développement agricole et alimentaire territorial nécessite des compétences techniques sur de nombreux aspects : agronomiques, sociologiques (comportements alimentaires), aménagement, économie sociale et solidaire, fonctionnement de la restauration scolaire... Pour mener à bien ce projet, il est donc indispensable d'associer des partenaires techniques compétents dans ces domaines, présents sur le territoire de Limoges Métropole, notamment les Chambres consulaires du département.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne dispose de connaissances et de nombreuses compétences nécessaires à la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial.

Le laboratoire Géolab de l'Université de Limoges, de par son expérience dans le champ de l'alimentation de proximité et son approche « recherche » au sein du projet, apporte une dimension complémentaire à celle du développement économique porté par les Chambres consulaires.

Ainsi, ces deux partenaires seront des partenaires privilégiés qui accompagneront étroitement le déroulement technique du projet en constituant les membres du groupe « projet ».

Les partenaires acteurs ayant signés une convention ou pour lesquelles une convention est en cours sont les suivants :

- INTERBIO Nouvelle Aquitaine, accompagnant principalement la filière restauration collective animant des séminaires et des formations
- EPLFPA Limoges et Nord Haute-Vienne notamment avec un travail avec la CFPPA proposant une formation BPREA Maraîchage et disposant d'ateliers maraîchage sous serre et plein champ, ainsi qu'un atelier de transformation agro-alimentaire
- SAFER Marche-Limousin avec un accompagnement spécifique sur le foncier notamment via l'outil vigifoncier et son rôle dans le stockage foncier
- ADEAR Limousin association pour le développement de l'emploi agricole et rural, avec son rôle d'accompagnant des espaces test agricoles
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Haute-Vienne avec un accompagnement spécifique des restaurateurs dans le cadre de l'action « Le Inévitables » et des commerçants.
- Association Terre de liens avec un travail sur la veille foncière citoyenne
- Association Terre de Cabanes support de nombreux projets à destination des personnes des quartiers et des jeunes en réinsertion
- Communes : une charte d'engagement est en cours de signature pour que les communes volontaires soient actrices et moteurs du projet

La liste des partenaires n'est pas arrêtée à ce jour et reste ouverte à toutes structures compétentes pouvant enrichir le projet.

Pour accompagner techniquement le projet, Limoges Métropole fait aussi appel aux maraîchers de Limoges Métropole et à l'association Jardins de Cocagne.

### Modalités de formalisation des engagements autour du projet

Les Partenaires participent à l'élaboration et la mise en oeuvre du PAT LM, soit en apportant des compétences techniques dans le cadre de leurs missions générales et/ou en mettant à disposition du projet des ressources qui leurs sont propres matérielles ou financières.

En 2017, pour travailler à l'émergence du projet, quelques conventions d'actions à titre gracieux, ont été passées avec certains partenaires.

Ensuite, en 2018, les partenaires techniques se sont engagés sous forme de prestations co-financées par Limoges Métropole à hauteur de 40 % ou d'actions complètement à leur charge. Pour formaliser l'ensemble des engagements des partenaires techniques, administratifs et financiers, une charte sera soumise au conseil communautaire du mois de décembre 2018. (Annexe 2 : marchés contractés avec les partenaires, Annexe 3 : Charte de partenariat)

Concernant l'engagement des communes, une Charte des communes engagées a été signée par 14 des communes de Limoges Métropole. (Annexe 4 Charte des communes engagées)

## 1.5. Articulation avec les autres projets de territoire

Ce projet s'inscrit initialement dans la démarche de développement durable engagée par l'agglomération en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi. Il est aussi fléché dans son PCAET. L'alimentation est un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des



politiques sectorielles du territoire. Ce projet ayant aussi une vocation de développement économique, il est inscrit dans la convention SRDE2i signée avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine en 2018.

## 2 Éléments relatifs au pilotage du projet

### 2.1. Organisation de la gouvernance

En termes d'organisation, il est prévu différentes instances de gouvernance. La composition de ces instances a été validée lors du premier comité de pilotage interne à Limoges Métropole qui s'est tenu le 27 janvier 2017 :

1) Des instances pour élaborer, animer et mettre en œuvre le projet :

- un groupe « projet » technique qui a pour vocation de piloter le projet dans son organisation avec les partenaires privilégiés que sont l'Université de Limoges et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne. Il prépare et encadre les groupes de travail puis établit les synthèses qu'il présente pour validation à l' élu référent du projet, le Vice-Président de Limoges Métropole en charge des productions maraîchères et horticoles, et au directeur général adjoint des services du pôle Développement. De plus, il prépare, anime et fait la synthèse du comité de pilotage externe. (Annexe 2 : partenariat du groupe projet).

- des groupes de travail sur les thématiques suivantes : « Foncier/installation », « Pôle maraîchage », « Filière » et « Communication » composés des services de Limoges Métropoles et des partenaires techniques compétents. Ces groupes de travail techniques élaboreront les propositions d'actions répondant aux orientations des élus communautaires. Leur composition n'est pas prédéfinie car celle-ci varie selon les sujets abordés par thématique.

2) Des instances pour orienter et valider les grandes étapes d'avancement :

- un comité de pilotage interne à Limoges Métropole présidé par l' élu référent du projet et composé des élus de Limoges Métropole concernés par ce projet transversal. Son rôle sera de suivre le projet et de définir les orientations politiques de Limoges Métropole,

- un comité de pilotage externe multi partenarial présidé par l' élu de Limoges Métropole référent du projet et un représentant de la Chambre d'Agriculture. Y siègent aussi les partenaires techniques et financiers du projet ainsi que des institutions départementales et régionales. Son rôle sera de suivre le projet et de valider l'avancement des actions,

- un comité de suivi Chambre d'Agriculture 87 / Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. Ce comité est composé de l' élu référent du projet, du directeur général adjoint du pôle Développement et de l'agent en charge du projet pour Limoges Métropole ainsi que des élus référents, de la Direction et du chef de projet de la Chambre d'agriculture.

### 2.2. Moyens de pilotage (objectifs chiffrés, moyens financiers et humains adéquats) et d'animation

#### Objectifs chiffrés du projet

Avoir 3 porteurs de projet en couveuse d'activité en 2019

Respecter les engagements chiffrés de chaque commune engagée en terme de pourcentage d'introduction de produits locaux (variable d'une commune à l'autre).

#### Ressources humaines

1 chef de projet au développement économique.

De très nombreuses directions de Limoges Métropole mobilisées (aménagement, urbanisme, espaces naturels, voirie et réseaux, juridique, politique de la ville, développement durable...)

Des actions réalisées par les différents partenaires : chargé de mission, instances de gouvernance, ingénieurs, techniciens ...

Voir fiche budget annexée en annexe 3 au dossier détaille le budget de cette action.

### Ressources techniques

Moyens financiers : budget investissement pôle maraîchage 600 000 € HT.

Budget animation PAT (hors chef de projet) : 26 000 € TTC. Fonctionnement espace test 30 000 €

### Ressources financières

De nombreux financements ont été sollicités mais seuls quelques-uns ont été acquis :

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte - TEPCV (ADEME) pour de l'investissement : 100 000 €
- Contrat d'objectif territorial (ADEME) : poste de chargé de mission coordination du projet (jusqu'en décembre 2018) 100 000 €
- AAP PNA 2018 : non acquis
- DRAAF NA PRALIM 2018 pour des actions d'animation, d'études et de communication : 30 000 €
- FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL pour les investissements : non acquis
- AAP Circuits courts NA pour le poste de chargé de mission coordination du projet 2019 -2020 : en attente résultats de l'AAP.

## 2.3. Communication et valorisation du projet (outils, livrables potentiels, etc.)

Il est prévu la réalisation de différents supports de communication autour du projet (affiches, articles de presse, site internet...) et d'actions d'animation et de sensibilisation auprès des publics concernés :

- Une campagne de promotion prenant la forme de photographies de producteurs et de produits, déclinées en exposition itinérante, affichage dans l'espace public (abribus, sucettes) et insertions publicitaires.
- Un guide papier valorisant les producteurs locaux et recensant les points de ventes de produits locaux
- Des vidéo de présentation de l'intérêt des produits locaux
- Mise en place d'un blog
- Mise en place d'un outil de géolocalisation des points de vente et de consommation, de produits locaux en circuits courts.

De plus, la mise en place de l'ensemble des actions donnera lieu à de très nombreux livrables :

- Aménagement du pôle maraîchage : compte rendus de travail/chantier, facture, rapport d'enquête habitants.
- Fonctionnement de l'espace test agricole : compte rendus de travail/chantier, factures, supports de communication.
- Fonctionnement du jardin coopératif : compte rendus de travail/chantier, factures, supports de communication.
- Veille et expertise foncière communale : développement d'un outil de représentation cartographique des parcelles disponibles et/ou en fonctionnement, compte rendus de travail, de visite de parcelles.

- Mise en place d'autres jardins coopératifs : développement d'un outil de recensement des terrains disponibles au plus proche des quartiers prioritaires, compte rendus de travail/chantier, factures, supports de communication.
- Etudes filières et débouchés : questionnaires d'enquête, rapports d'enquête, étude de faisabilité, plan d'action, présentation power point.
- Filière restauration collective scolaire : charte signée par les communes volontaires, supports d'animation dans les écoles, supports de communication, compte rendus de travail.
- Filière restauration à domicile / publics en difficultés sociales (quartiers prioritaires) : compte rendus de travail/chantier, factures, supports de communication.
- Filière restauration à domicile / tout public : mise en place d'une carte interactive de localisation des points de vente de produits locaux, réalisation d'un guide papier des sites de ventes directes de produits locaux, réalisation de vidéos de sensibilisation à la consommation de produits locaux, compte rendus de travail.
- Filière restauration privée : compte rendu de travail, supports de communication réalisés.
- Communication générale sur le projet : supports de communication réalisés.

### 3. Evaluation des résultats du projet

Des indicateurs seront mis en place pour chaque action :

A- Création du pôle maraîchage - Professionnaliser, ancrer dans le territoire et créer du lien social autour du maraîchage en réalisant un pôle d'activités dédié au maraîchage

Indicateurs :

Acquisition du foncier, 15 ha, acheté en novembre 2017

Création du système d'irrigation, des bâtiments et des serres

Nombre de maraichers installés sur l'espace test (entre 1 et 3), nombre d'hectares cultivés, nombre de maraichers installés post-test, nombre de maraichers produisant pour la restauration scolaire

Mise à disposition d'un 1 ha pour un jardin coopératif, nombre d'habitants travaillant sur le jardin

B- Pérenniser et Développer les terres maraîchères : soutenir l'installation de maraîchers et de jardins coopératif

Indicateurs :

Nombre de parcelles expertisées, nombre de communes/habitants engagés dans la veille, nombre de porteurs de projet installés sur ces parcelles

Nombre de rencontres cédant/repreneur, nombre de porteurs de projet présents aux rencontres, nombre de cession/reprise effectives

Nombre et surface de jardins coopératifs créés

C- Structurer la filière circuits-courts de proximité pour développer les produits locaux dans toutes les assiettes

Indicateurs :

Nombre de réponses aux enquêtes, nombre de rencontres entre acteurs

Nombre de cuisiniers formés, nombre de restaurants testant l'introduction de produits locaux, nombre de restaurants utilisant Agrilocal

Pourcentage de produits locaux dans l'approvisionnement de chaque restaurant scolaire

Nombre d'habitants participants aux jardins

Nombre de jeunes accompagnés et formés sur la construction et la gestion de pavillons de compostage

Tonnage de compost produit et intégré au jardin potager

Nombre de réunions publiques organisées / nombre de participants

D- Communication générale.

Indicateurs :

Nombre d'articles publiés

Nombre de visites sur le blog dédiée

#### 4. Critères de reconnaissance

Voir en annexe 6